

Pour toutes les personnes dont le revenu annuel est de 12 000 \$ et moins

La gratuité des médicaments prescrits !

Le 16 décembre 2004, le ministre de la Santé du Québec a lancé un projet de *Politique du médicament* gravement infecté aux préjugés. Le Collectif vous propose une campagne éclair pour soigner les préjugés du ministre.

La *Politique du médicament* : infection aux préjugés

Avec sa *Politique du médicament*, le ministre de la Santé propose de rétablir l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti, dont le revenu est d'environ 12 000 \$. Bravo ! Il remet toutefois à plus tard cet accès gratuit pour les personnes assistées sociales jugées sans contraintes sévères à l'emploi, qui ont un revenu d'environ 6 000 \$. On parle ici des deux tiers des personnes à l'aide sociale. Pourquoi ? Une grave infection aux préjugés, qui court partout dans l'appareil politique, cherche à faire porter le blâme de leur situation aux personnes à l'aide sociale jugées aptes au travail. On s'organise pour diminuer systématiquement les protections sociales à leur égard sous prétexte d'«incitation à l'emploi»... mal payé ! Qu'est-ce que l'incitation à l'emploi a à voir avec la santé ?

Chose promise, chose due !

Jean Charest et son parti se sont engagés avant et pendant les dernières élections, à rétablir l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes assistées sociales et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. Cet accès gratuit a été perdu en 1997 pour ces deux groupes avec l'instauration de l'assurance-médicaments.

Le remède aux préjugés : injecter les millions \$!

Ce nouveau cas d'infection montre à quel point un préjugé peut conduire au mépris des droits, de la logique et des personnes. Il en coûterait 24 M\$ pour redonner, comme promis, accès aux médicaments prescrits à ces deux groupes et 70 M\$ pour le faire pour l'ensemble des personnes ayant un revenu de 12 000 \$ et moins. Une goutte d'eau dans l'océan des dépenses de santé. Et bien moins que ce qu'il en coûte de pas le faire ! Alors go ! Faisons-le. Et soignons la préjugite du ministre qui l'empêche de voir clair !

Pour en savoir plus, consulter le site du Collectif au www.pauvrete.qc.ca.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9.
Téléphone : (418) 525-0040. Télécopieur : (418) 525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca.



Comment participer à cette campagne ?

1. Complétez la prescription ci-dessus en inscrivant le message que vous voulez faire parvenir au ministre de la Santé pour le guérir de sa préjugite aiguë.
2. Découpez-la et faites-la parvenir au Collectif pour un Québec sans pauvreté, si possible pliée et roulée dans une bouteille de médicaments, dès que vous le pourrez et au plus tard le 21 mars 2005.
3. Le Collectif usera de son imagination pour transmettre le tout au ministre de la Santé !



Dr

Groupe :

Adresse :

AVEC ou sans rendez-vous

Pour le soin de : **Ministre de la Santé**
Diagnostic : **Préjugite aiguë**

Date :

R_x

Injecter sans attendre les ±70 millions \$ pour l'accès gratuit des plus pauvres aux médicaments prescrits
(17 M\$ personnes assistées sociales
7 M\$ personnes âgées avec supplément de revenu garanti
±50 M\$ les autres personnes avec 12 000 \$ de revenu et moins)